## Relations fédérales-provinciales

Le Ministère s'est doté d'une Direction de la coordination fédérale-provinciale en septembre 1967 pour faciliter, au gouvernement du Canada, en les augmentant, les moyens de répondre aux aspirations internationales des provinces et pour affermir leurs activités internationales légitimes.

La Direction cherche à tenir le Ministère au courant des politiques, aspirations et objectifs provinciaux portant sur des questions internationales. Elle contribue également à l'établissement d'une coopération efficace, au moyen de visites dans les capitales provinciales, et à la coordination, de concert avec les secrétariats intergouvernementaux provinciaux ou leur équivalent, des activités des ministères provinciaux, de l'organisation des missions à l'étranger et de la liaison avec d'autres ministères et organismes fédéraux. Les agents assurent un dialogue continuel avec certains fonctionnaires provinciaux et leur rendent visite régulièrement.

La Direction veille à ce que les renseignements fournis par les gouvernements provinciaux portent sur les aspects de la politique étrangère qui intéressent tout particulièrement les provinces, que la question soit ou non de compétence provinciale.

Le Ministère a continué d'élargir la vaste gamme des services offerts aux provinces. Ainsi, il met à leur disposition son réseau de télécommunications de même que les installations et les services des missions canadiennes à l'étranger. Il a également mis en place un système d'information permettant la diffusion régulière auprès des provinces de renseignements et de documents informatifs portant sur les aspects internationaux de questions qui les intéressent. La Direction fait également en sorte que tous les documents des provinces relatifs à des questions d'ordre international soient transmis aux autorités compétentes à Ottawa. Elle facilite les contacts des provinces avec les gouvernements étrangers sur des questions relevant de leur compétence.

Les deux paliers de gouvernement ont coopéré avec efficacité dans divers domaines

comportant des relations internationales. La fonction de liaison de la Direction a été illustrée par la publication, en août 1976, d'une Étude des politiques d'éducation au Canada de l'O.C.D.E. et par la signature, par le Canada, de deux Pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et d'un protocole facultatif et ce, à la suite de longues consultations auprès des provinces. Au nombre des principales conférences internationales auxquelles les provinces ont participé en 1976, mentionnons la Conférence mondiale sur l'emploi, tenue conjointement avec la Conférence annuelle du BIT, et la conférence Habitat des Nations Unies à Vancouver. D'intenses discussions entre les autorités fédérales et provinciales se sont également tenues en préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue en mars 1977, à Mar del Plata en Argentine.

Le Programme de diffusion de l'information a été mis sur pied en 1973 pour fournir aux provinces des renseignements émanant de l'ambassade du Canada à Washington sur les politiques et activités du gouvernement américain dans certains domaines d'intérêt provincial. Le Programme comprend la diffusion de ces renseignements par des séances orales d'information et des échanges aussi bien de visites entre fonctionnaires que de documents et rapports écrits.

Lorsque le Programme de diffusion de l'information a été lancé, seule l'Ontario en faisait partie. Toutefois, les résultats et la réaction provinciale se sont avérés si positifs que le programme a été étendu à l'Alberta, à la Saskatchewan, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse; on espère que toutes les provinces en feront bientôt partie. Dans le cadre de cette extension du programme, les sujets traités ont augmenté, allant de questions presque essentiellement économiques de par leur orientation qu'à des sujets aussi divers que les politiques américaines en matière sociale, environnementale, énergétique et halieutique.

Ottawa et Québec ont signé un nouvel accord fédéral-provincial sur l'immigration à la fin de 1975. Cet accord améliorait les